

AVIS

Faculté des sciences et de génie

École d'actuariat

Appel de candidatures pour la direction de l'unité

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie sollicite des candidatures pour le poste de direction de l'École d'actuariat.

Selon l'article 202 des statuts de l'Université Laval, la directrice ou le directeur du département a pour fonctions, sous l'autorité du doyen :

- 1. De voir à l'organisation et à la qualité de l'enseignement et de la recherche dans le département dont il a la responsabilité;*
- 2. De s'assurer à l'intérieur de son département de la qualité du travail universitaire des professeurs et des étudiants, selon les normes déterminées par les règlements de la faculté et de l'Université;*
- 3. De veiller à ce que soient observées dans le département les décisions du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du Comité exécutif et celles du conseil de la faculté dont le département fait partie;*
- 4. De convoquer et de présider les réunions de l'assemblée des professeurs du département.*

La personne candidate à ce poste doit être professeure agrégée ou titulaire, à l'Université Laval ou dans une autre université, préférablement dans un domaine en lien avec ceux sous la responsabilité de l'École. La personne recherchée doit avoir à cœur la formation, l'encadrement des étudiants aux trois cycles et les activités de recherche du département. Elle doit aussi être en mesure de gérer de façon compétente les ressources humaines, financières et matérielles de l'unité.

La directrice ou le directeur doit voir à ce que la formation offerte par son unité soit de haute qualité et actualisée. À cet effet, on s'attend à ce que la personne s'investisse dans le développement de l'enseignement et de la recherche, incluant le développement de collaborations à l'interne et à l'externe. En plus de posséder d'excellentes qualités de communication, elle est en mesure de démontrer sa capacité à travailler en équipe dans les milieux pluridisciplinaires que constituent l'École d'actuariat et la Faculté des sciences et de génie dans son ensemble.

La prochaine directrice ou le prochain directeur souscrit aux missions de l'Université Laval et de la Faculté des sciences et de génie tout comme il ou elle fait siennes les valeurs de la communauté facultaire.

La directrice ou le directeur de l'école est nommé pour quatre ans par le Conseil d'administration. L'entrée en fonction souhaitée est le 1^{er} janvier 2022.

Le dossier de candidature doit comprendre une lettre de présentation, un curriculum vitae et un plan d'action. Les dossiers de candidatures doivent être soumis par courriel au doyen avant 17 h, le vendredi 1^{er} décembre 2021 à l'adresse doyen@fsg.ulaval.ca.